



# Municipalité des Cèdres

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 383-4-2022

**AVIS** est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire tenue le 12 juillet 2022, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 383-4-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 383-2015 ET SES AMENDEMENTS DÉLÉGUANT À CERTAINS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS**

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Municipalité à <https://www.ville.lescedres.qc.ca/fr/services-aux-citoyens/greffe/avis-publics>

Donné à Les Cèdres, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2022.



Jimmy Poulin, OMA, urbaniste  
Greffier-trésorier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 383-4-2022** aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 13 juillet 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2022.



Jimmy Poulin, OMA, urbaniste  
Greffier-trésorier